

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 17 JUILLET 2014

Présents : MM. MORA, LEES, Mme COIG, CAS AUX-BIC, CASABONNE, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, TEULADE, Mme VOELTZEL, LABORDE, LAPRUN, KELLER, AURISSET, Mme BESSONNEAU, Mme MENE-SAFFRANE, Mme FOIX, LACRAMPE, Mme DEL PIAN TA, ROSENTHAL, ADAM, Mme BONNET, DALL'ACQUA, Mme POTIN, Mme ETCHENIQUE, LABARTHE, Mme SARTOLOU, Mme GASTON, Mme GIRAUDON, BAREILLE, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE.

<u>Pouvoirs</u> :	André BERNOS	à	Bernard AURISSET
	Suzanne SAGE	à	Maryse ARTIGAU
	France JAUBERT-BATAILLE	à	Michel ADAM
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Marc OXIBAR	à	Fabienne MENE-SAFFRANE
	Hervé LUCBÉREILH	à	Daniel LACRAMPE
	Denise MICHAUT	à	Dominique FOIX
	Rosine CARDON	à	Maylis DEL PIAN TA
	Pierre SERENA	à	Maité POTIN
	Didier CASTERES	à	Gérard ROSENTHAL
	Bernard UTHURRY	à	Joseph LEES
	Jean-Etienne GAILLAT	à	Marylise GASTON

<u>Suppléants</u> :	Christine CABON	suppléante de	Aimé SOUMET
	Daniel MEDOU-MARERE	suppléant de	Christophe GUERY

Excusés : Jean-Michel IDOPE, Sandrine HIRSCHINGER, Gérard LEPRETRE.

REÇU

RAPPORT N°140717-13-CUL le 22 JUL. 2014

SOUS-PRÉFECTURE
CLERMONT MARIE
ATELIER D'ARTISTES ET D'ACTIVITES PEDAGOGIQUES
AVENANT DE MAITRISE D'ŒUVRE

M. KELLER rappelle que la délibération en date du 19 décembre 2013, prenait acte de la nouvelle modification de localisation de l'Atelier d'artistes et d'activités pédagogiques.

Le Président était autorisé à signer toutes les pièces justificatives d'exécution du marché de maîtrise d'ouvrage du cabinet d'architecte Vincent FABRE.

Toutefois, il convient de préciser qu'il s'agit de l'ensemble de l'équipe de maîtrise d'œuvre (Cabinet d'architecte FABRE et EURL LABADIOLLE).

Où cet exposé,

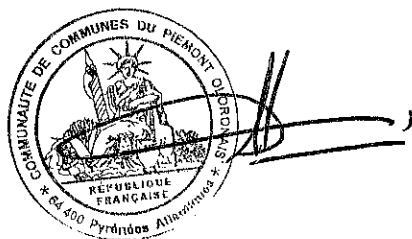
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **AUTORISE** M. le Président à signer toutes les pièces justificatives d'exécution du marché de maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de l'équipe de maîtrise d'œuvre (Cabinet d'architecte FABRE, mandataire, et EURL LABADIOLLE),
- **ADOpte** le présent rapport

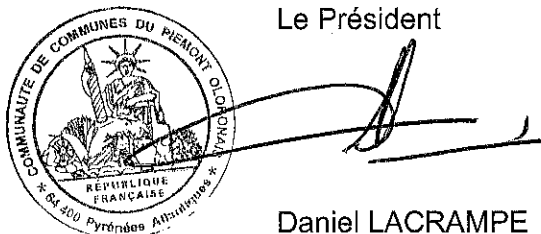
Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 17 juillet 2014

Suivent les signatures

Affiché le 22.07.14



Le Président



Daniel LACRAMPE

REÇU

le 22 JUL. 2014

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON S^TE MARIE